

Etat d'avancement et sur les perspectives d'évolution du partenariat Réseau en Scène/CMB

Rapport du 7 février 2017

I) NATURES DES INTERVENTIONS MENEES ENTRE MAI ET OCTOBRE 2016	2
II) LES APPORTS DES INTERVENTIONS APPROFONDIES SUR LE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA PHASE D'INITIATION DU PROJET	3
III) PREMIERES IMPRESSIONS DU TERRAIN ET AXES D'AMELIORATION EN RESULTANT – A VALIDER PAR LE COREPS	4
1) Equipement de Protection Individuelle	4
2) Consignes de sécurité, évacuation	5
3) Prise de risque par soucis de productivité	5
4) Gestion des situations inhabituelles de travail impliquant du matériel technique	5
5) Manque de communication/signalisation du danger	6
6) Postures et manutention de charges	6
7) Travail isolé et horaires étendus	7
8) Produits chimiques	7
9) Peu de légitimité du Document Unique accordée par un grand nombre de salariés du spectacle vivant	8
10) Risques routiers	8
IV) CONCLUSIONS	8

Conformément à la convention cosignée par **Réseau en Scène** et le **CMB** le 27 mars 2016, l'Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) a consacré **les 6 premiers mois de la mission**, à la réalisation d'un bilan à travers des accompagnements terrains et des participations aux événements organisés par le COREPS.

Après avoir été présentée le 4 avril 2016 lors d'une réunion des Directeurs Techniques puis le **11 mai 2016** lors de leur Comité de Pilotage aux membres du COREPS, elle est intervenue dans différentes entreprises du Spectacle Vivant mais a dû interrompre ses interventions et présence en région entre le **11 octobre 2016 au 19 mars 2017** pour des raisons médicales.

I) Natures des interventions menées entre mai et octobre 2016

- Les interventions menées sur le terrain, d'une durée conséquente (*jusqu'à 40h d'observation terrain cumulées pour une même structure*) du fait de la phase première du projet, ont concerné une Scène Nationale accueillant une troupe de danseurs, un festival de musique et une compagnie de théâtre de rue. Il s'agissait de 3 diagnostics approfondis des risques, dont 2 ont été couplés à des accompagnements méthodologiques sur l'élaboration du Document Unique.

Ces diagnostics ont abouti sur des rapports détaillés et sur des **temps de restitution interactifs** permettant à l'IPRP d'évaluer l'autonomie des structures dans la poursuite de leurs actions en prévention des risques. L'IPRP reste à leur disposition en cas de besoin.

Lors de ces restitutions, un bon dynamisme a été ressenti par le biais **des discussions autour des propositions de solutions** formulées par l'IPRP et des **réflexions émergentes sur la gestion et la mise en place d'actions de prévention**. Lors de ces réunions de travail, il s'agissait aussi de mettre en évidence les actions et pratiques d'ores-et-déjà mises en place et intégrées naturellement dans l'activité afin d'aider les structures **à revaloriser leurs pratiques de prévention dans un cadre réglementaire**.

- Sur les 4 participants à la formation animée par l'IPRP dans le cadre de travaux à l'initiative du COREPS portant sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (*GPEC*) (*un théâtre, un festival de cinéma, un festival de musique, une compagnie de danse*), 2 structures ont bénéficié de conseils personnalisés impliquant des interventions sur le terrain sur le sujet de l'évaluation des risques professionnels et une 3^{ème} a bénéficié d'un diagnostic approfondi des risques.
- L'IPRP a participé à la journée COREPS du 8 juin à travers notamment une présentation animée en partenariat avec l'ANACT sur l'évaluation des risques. Par le biais d'un stand, elle a rencontré et sensibilisé des intermittents ainsi que des entreprises du spectacle à la prévention et a pu leur expliquer les démarches à suivre pour mieux gérer la prévention au quotidien (*évaluation des risques, organisation des visites médicales, équipement de protection individuel...*).

- Des intermittents du spectacle, originaires de la région Occitanie, ont été également rencontrés lors du Festival d'Avignon et de Châlon-sur-Saône. En dehors de la prise de contact avec les adhérents sur le stand du CMB, 6 entretiens ont donné suite à des conseils personnalisés (*demande de documentation, orientation en région sur des structures de conseils adaptées...*)
- A distance, ce sont 8 entreprises du spectacle qui ont bénéficié de conseils ou de relecture de Document Unique (*5 concernant l'élaboration du Document Unique et l'utilisation d'ODALIE ; 3 concernant la gestion du burnout*).

II) Les apports des interventions approfondies sur le terrain dans le cadre de la phase d'initiation du projet

Les études réalisées sur le terrain ont permis d'approcher précisément à la fois les salariés permanents, les intermittents du spectacle et les bénévoles présents dans les structures afin de les informer sur la prévention des risques (*équipement de protection, habilitations, typologies de risques, démarche pour la reconnaissance des maladies à caractère professionnel, prévention du risque routier et des addictions...*) mais aussi sur les modalités de suivi par la médecine du travail (*organisation des bilans de santé complémentaires, périodicité des visites...*).

Les échanges résultant de ces rencontres ont permis de **cibler les problématiques sur lesquelles les professionnels du spectacle auraient besoin d'être informés**, dans l'éventualité de la création d'un livret d'information qui leur serait spécifique : EPI, habilitations, guides d'installations des équipements, consignes de prudence, etc.

Elles ont permis d'identifier et d'analyser aussi bien **des bonnes que des mauvaises pratiques** lors phases de chargement/déchargement, de montage/démontage, de réglages et de représentation.

Ces constats serviront par la suite à envisager **des transferts de connaissance** dont les modalités de présentation restent à définir (*par exemple, sont envisagés : la création d'ateliers pour les médecins du travail de la région et/ou pour les régisseurs, l'édition de fiches/dépliants destinés aux intermittents du spectacle, un programme de sensibilisation à mettre en œuvre par les régisseurs au sein de leur équipe...*).



III) Premières impressions du terrain et axes d'amélioration en résultant – à valider par le COREPS

D'après les premières observations, les lacunes en termes de prévention viendrait davantage d'un **manque de moyens ou d'information** que d'une omission volontaire chez les intermittents du spectacle.

Le paragraphe suivant relève les observations récurrentes majeures qui ont été dégagées par l'IPRP. Des propositions d'actions y sont associées et nécessitent d'être validées par les membres du COREPS avant d'être engagée par le CMB.

Ces dernières seront initiées sous réserve d'obtenir les moyens nécessaires à leur mise en place et de constituer en interne du CMB un groupe de travail validant le travail de l'IPRP qui sera soumis au COREPS pour validation finale.

1) Equipement de Protection Individuelle

Dans les salles, dès lors que le superviseur technique (*directeur technique ou régisseur en fonction des structures*) s'assure du bon respect des règles, celles-ci semblent être observées. Cependant, sans cet encadrement, les permanents sont **peu nombreux à porter leurs Equipements de Protection Individuelle (EPI)** et bon nombre les portent uniquement lors de la représentation alors que les principaux risques du secteur mis en avant par les constats chiffrés de l'Assurance Maladie (*à savoir : chutes de plain-pied, manutention manuelle, chutes de hauteur, chutes d'objets*) sont plus susceptibles de se produire lors des phases de chargement/déchargement, de montage/démontage et de réglages.

Autre constat : le contrôle des EPI des intermittents n'est pas toujours bien appliqué et leur adéquation à la tâche n'est pas vérifiée par les employeurs.

A l'inverse, lors de chantiers en extérieur, les salariés intermittents observés étaient rigoureux dans leurs ports d'EPI tandis que les bénévoles, en salles comme en extérieur, ne disposaient d'aucun EPI.



La proposition du CMB : développer un module d'information animé pendant les événements (*ou animé sur demande*) qui serait à destination des salariés du spectacle pour les informer et les aider à choisir leurs EPI et leurs habilitations, les informer sur les moyens de financement via Audiens Prévoyance par exemple, via l'Afdas pour les habilitations... Le but est de cibler les informations les plus pratiques et les plus concises possibles.



2) Consignes de sécurité, évacuation

En présence de bénévoles (*ou service civique*), on constate que l'accueil et la formation sont faites « sur le tas » et que les procédures d'évacuation/incendie sont parfois incompatibles avec l'activité : port des intercoms incompatibles avec l'utilisation de Ear monitors ou avec la représentation (*silence requis, niveau sonore trop élevé...*)



La proposition du CMB : créer un **livret d'accueil à personnaliser** (*consignes de sécurité et en cas d'urgence, plan d'évacuation, règles de circulation au sein de l'établissement, règlement intérieur interdisant l'alcool par exemple...*)

3) Prise de risque par soucis de productivité

L'IPRP a très souvent observé des comportements à risque : un salarié qui monte sur les flight cases pour accrocher un projecteur, un autre qui escalade des murs abrupts pour aller plus rapidement sur la scène, un salarié qui reste sur nacelle pendant qu'elle est déplacée par ses collaborateurs au sol, déplacement de la nacelle en utilisant les porteuses, installation et utilisation d'une échelle pour accéder à la régie...



La proposition du CMB : suggestion de « **Minutes Sécurité** » (*nb : petit brief journalier de 5-10 min permettant de délivrer des informations à propos de la sécurité et abordant un thème différent chaque jour*) à aménager et à animer par les régisseurs : rappels des règles de sécurité pour les employés à travers des idées de thèmes et d'éléments à communiquer. Cela permettrait de faire émerger une « Culture Sécurité » au long terme.

Cela sensibiliserait aussi bien les régisseurs que les techniciens et artistes du spectacle vivant, notamment sur les questions réglementaires (*entre autres : contrôle des structures accueillant des postes de travail en hauteur et mues par la force humaine tous les 3 mois contre 6 mois pour les nacelles élévatrices...*)

4) Gestion des situations inhabituelles de travail impliquant du matériel technique

Difficultés à gérer les situations « inhabituelles » (*déplacement de la régie, nouveau terrain, installation d'un poste de soudure ou de travail du bois dans un lieu non adapté...*)

Concernant le risque électrique, les branchements et réglages ne sont pas hors tension (*mais alimentation par différents blocs de distribution souvent observés*) et on constate souvent qu'il manque des personnes habilitées BS (*chargé d'intervention élémentaire*) et BC (*chargé de consignation*) ou que celles-ci personnes habilitées sont dispersées dans l'espace sans disposer d'un moyen pour communiquer entre elles.

Il n'y a pas de mise sous clé de l'armoire électrique qui reste accessible même par les bénévoles, intermittents du spectacle peu réguliers bien qu'une signalisation du danger soit observée.

Parmi les autres dysfonctionnements observés, on retrouve la présence de montages électriques bricolés dont les soudures et isolation sont non conformes ou le transport de produits chimiques ou matériels (*fumigènes...*) mal identifiés et non préalablement déclarés auprès de la structure d'accueil qui en ignore les risques inhérents.



La proposition du CMB : édition d'affiches techniques, notamment sur les travaux électriques (*consignation, branchement, mise à la terre...*) rappelant les conditions d'installations, les consignes de prudence, les EPI à porter, etc.

Parmi les autres fiches possibles traitant de situation de travail à risque (pour soi-même et pour les autres) : poste à soudure, installation et utilisation d'une nacelle, utilisation de fumigènes, utilisation de transpalette et/ou de pont mobile, travail sur le grill, manipulation des cintres...

La proposition du CMB : créer des guides d'installation illustrés des postes de travail, même temporaires (*périmètres de sécurité, précautions particulières, extincteurs à déplacer, EPI à porter, consignes de prudence à respecter, signalisation à mettre en place...*) – ces guides pourraient intégrer le projet de « Minutes Sécurité »

5) Manque de communication/signalisation du danger

Absence de périmètre de sécurité : nacelle, autour des porteuses en mouvement...

Métiers incompatibles travaillant simultanément (*par exemple : branchement du son pendant les réglages lumières effectués dans le noir...*)

Absence de **plan de prévention** et compagnies accueillies laissées en autonomie dans certaines structures.



La proposition du CMB : développer un outil simple permettant d'éditer efficacement un plan de prévention – **projet en cours d'étude par le CMB**

En attendant : inciter les structures à intégrer la prévention dans les fiches techniques au minimum.

6) Postures et manutention de charges

En termes de postures et de gestion de la manutention des charges, on observe de lourdes charges à manipuler et postures très contraintes par l'environnement ou par le matériel (*flight cases bas sur roues...*)

L'IPRP n'a pas remarqué de différences entre les salariés permanents et les salariés intermittents. Il faut toutefois reconnaître que les observations ont été réalisées dans des structures où les salariés intermittents étaient récurrents et connaissaient a minima les lieux et leurs installations.

Le matériel peut s'avérer très lourd et encombrant, l'espace peut être restreint, **ce qui contraint les postures** (*baissé, tronc tourné, postures penché, bras levés...*) lors de l'exécution d'un effort (*pousser, tirer*) ou lors du port de charge, souvent doublé d'un déplacement. Sans oublier la station debout très observée lors des interventions.

Dans d'autres régions et chantiers, il est intéressant de souligner que, par rapport aux salariés intermittents, les salariés permanents ont davantage le réflexe d'adopter les bonnes postures et d'utiliser le matériel de manutention mis à disposition pour alléger leurs efforts – l'hypothèse serait qu'ils connaissent mieux les moyens mis à leur disposition et rencontrent des situations

similaires de travail qui leur permet de développer des stratégies particulières pour préserver leur corps, la formation PRAP (*Prévention des Risques liés à l'Activité Physique*) étant peu demandée.



La proposition du CMB : il pourrait être utile de créer une **formation gestes et postures adaptée** au milieu du spectacle qui tiendrait compte des contraintes de temps, du poids et de l'encombrement du matériel lourd ou encore de l'inadéquation des outils d'aide à la manutention...

Cette formation serait en cohérence avec les phases de chargement/déchargement ; de montage/démontage ; de réglages ; de représentation.

7) Travail isolé et horaires étendus

Le Directeur technique/régisseur est seul pendant la représentation dans les petites structures, il doit assumer la gestion des urgences à lui seul et peut être amené à travailler en situation isolée (*nb : hors de portée de vue et de voix*).

Les horaires étendus de travail et long temps d'attente (*attente du matériel à décharger, attente lors des réglages, attente du public...*) fragilisent l'organisme et atténuent la vigilance. Ils peuvent inciter les salariés à agir dans la précipitation afin de finir au plus tôt un travail.

Associées à ces horaires étendus, la gestion de la chaleur lors des festivals d'été pose problème : absence de chapeau, mauvaise répartition des temps d'installation en fonction du moment de la journée, etc.

Egalement source de dérèglement du métabolisme, l'absence de lumière du jour a souvent été jugée comme gênante par les salariés. Evoluant dans le noir aussi bien pendant les réglages lumières que pendant la représentation, des lumières de cheminement ne sont pas installées, bien que citées mais non observées. Les lampes frontales parfois portées par les techniciens résultaient d'un achat personnel.

Pourtant, les différences de luminosité trop violentes entraînent une perte de perception des dangers (*circulation, objets en mouvement, etc.*).

8) Produits chimiques

Méconnaissance des produits chimiques utilisés et pas de Fiche Données Sécurité (FDS) mises à disposition. Des produits importés ne disposent que de leur Material Safety Data Sheet (MSDS), non conforme à la législation européenne.

Pour rappel, l'employeur ne devrait se procurer un produit sur lequel il a de la visibilité : ce dernier doit être en règle avec la législation européenne et disposer d'une FDS à jour.



La proposition du CMB : dédier des interventions aux risques chimiques (visites des lieux et repérages des risques, études des FDS...)

9) Peu de légitimité du Document Unique accordée par un grand nombre de salariés du spectacle vivant



La proposition du CMB : animer des sensibilisations à destination des entreprises du spectacle mettant en avant les spécificités du spectacle et les différents avantages de la mise en place un Document Unique au sein de sa structure lors d'évènements de la région.

Animer des formations auprès des Services de Santé interentreprises afin de les sensibiliser aux risques et spécificités du monde du Spectacle pour mieux accompagner les entreprises et intermittents du Spectacle dans leur gestion des risques.

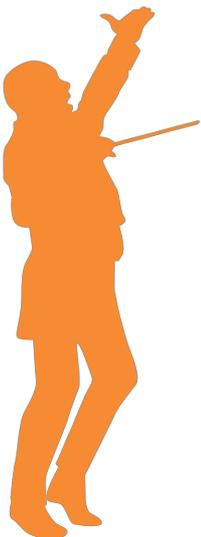
10) Risques routiers

D'autre part, le risque routier a été cité par les intermittents du spectacle à nombreuses reprises, notamment parce qu'ils étaient associés à des plages horaires très étendues.



La proposition du CMB : animer des sensibilisations sur le thème du risque routier lors d'évènements de la région.

IV) Conclusions



L'IPRP laisse au Comité de Pilotage le soin de valider chacune des propositions faite par le CMB et d'en sélectionner 2 ou 3 afin de commencer leur mise en œuvre.

Outre les axes d'amélioration identifiés, le secteur dispose d'atouts certains en ce qui concerne la prévention, notamment :

- l'ingéniosité avec laquelle les salariés intègrent la prévention dans son activité surtout vis-à-vis du public, des artistes (*fixation des câbles au sol, signalisation improvisée avec du scotch des sens de circulation...*) et des équipements (*pose des attaches de sécurité...*) ;
- les efforts réalisés par les directeurs techniques/régisseurs afin de « peser » systématiquement les risques associés aux différentes méthodes de travail pour minimiser les risques ;
- l'entraide très forte qui permet une transmission efficace des bonnes pratiques.